

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

De la commune de Vallica

02B-212003396-20250607-20-7-06-2025-DE

Séance du 7 juin 2025 à 14 heures 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella, Mme ESCEDI De CAPO Frédérique, M LUIGI Toussaint.

Absent : M LUIGI Serge.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 6
- Procuration : 0
- Votants : 6
- Absents : 1

N° de la délibération
20/2025

Date de convocation
2 juin 2025

Date d'affichage
11 juin 2025

Le Maire expose au Conseil municipal que pour des raisons d'équilibre budgétaire il convient d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Virement de crédit

Imputation

Recette investissement	13	1328	OPNI	- 900,00 €
Dépense investissement	16	1641	OPNI	+900,00 €

OBJET

Décision budgétaire
1-2025

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions budgétaires modificatives exposées ci-dessus.

Délibération certifiée
exécutoire en
sous-préfecture
le 11 juin 2025

Fait à VALLICA, le 11 juin 2025

